



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9719*
20 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 MARS 1970 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

A propos des faits survenus récemment en Rhodésie du Sud et des délibérations du Conseil de sécurité sur la situation qui en résulte, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la déclaration ci-après, faite aujourd'hui, le 20 mars 1970, par M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères d'Israël :

"Le lendemain de la déclaration unilatérale et illégale, par le Gouvernement sud-rhodésien, en novembre 1965, de sa soi-disant 'indépendance', le Gouvernement israélien a annoncé qu'il n'y attachait aucune valeur et qu'il n'avait nullement l'intention de reconnaître un régime constitué au mépris des droits fondamentaux de la majorité des habitants de la Rhodésie du Sud.

Ce refus de reconnaître un régime fondé sur le racisme, la discrimination et l'inégalité demeure valable et Israël ne reconnaît pas, bien entendu, la soi-disant république qui vient maintenant d'être instituée.

Nous n'entretiens aucune relation politique, économique, commerciale ou autre avec le régime actuel et sommes résolus à ne pas modifier cette attitude.

Nous avons plus d'une fois exprimé notre opinion sur la nature du régime qui exerce le pouvoir à Salisbury, et nous avons dit avec insistance combien nous sommes choqués par tout ce qui se produit sur le territoire et dans les tribunaux de la Rhodésie du Sud.

Nous n'avons pas l'intention de changer d'un iota notre attitude tant que n'aura pas été établi en Rhodésie du Sud un gouvernement fondé sur la volonté de la population et qui respecte les traditions et les usages qui devraient gouverner les relations humaines et internationales.

* Egalement publié sous la cote A/7965.

Notre attitude nous est dictée par notre caractère d'Etat juif fondé sur le principe de l'égalité des hommes. La philosophie juive exclut toute hiérarchie entre les différents peuples, toute distinction entre êtres inférieurs et supérieurs.

Notre opposition à l'existence du régime actuel de la Rhodésie du Sud découle logiquement de ce point de vue."

J'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit distribuée comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAHI
